

rience à la moindre colonie de ces " petites bêtes microscopiques ", dont il est question dans l'article que nous avons cité.

Il n'est guère croyable que l'"un des meilleurs médecins de Québec" ait osé affirmer que personne n'a encore étudié l'Herbe à la puce, et que l'on n'en connaît ni la famille, ni l'espèce. Nous savons bien que peu de nos médecins, malheureusement, se livrent à l'étude des sciences naturelles, et que l'on se prive ainsi des avantages qu'on retirerait, même dans la pratique de la médecine, de connaissances en botanique, en entomologie, etc. Mais précisément parce qu'aucun médecin de Québec, croyons-nous, n'est beaucoup botaniste, nous nous refusons à croire qu'il se soit trouvé un membre de la Faculté pour dire que l'Herbe à la puce est inconnue en botanique. Mais il faut être fort naturaliste pour pouvoir affirmer que telle espèce, animale ou végétale, n'a pas encore été étudiée, et que l'on ne connaît pas la place qu'elle doit occuper dans la classification !

L'Herbe à la puce inconnue des botanistes ! Mais il y a un siècle et plus que Linné lui donnait le nom scientifique : *Rhus toxicodendron* (Sumac vénéneux). Et l'abbé Provancher lui consacrait près d'une page dans sa *Flore canadienne*, publiée en 1862. Nous pourrions citer aussi plus d'un auteur de France et des Etats-Unis qui mentionne la plante dont il s'agit.

Nous en avons dit assez sans doute pour détruire cette ridicule assertion qu'une plante si remarquable est encore inconnue des botanistes.

Ajoutons seulement quelques mots sur les singuliers et douloureux effets du contact de cette plante.

"Cette espèce, écrivait l'abbé Provancher en 1862, contient dans toutes ses parties un suc blanchâtre, résineux, très âcre, renfermant un principe vénéneux d'une extrême subtilité. Les émanations qui s'échappent de ces plantes occasionnent souvent des accidents assez graves. Il suffit souvent de s'exposer seulement un instant à ces émana-